

VOLET : TRAVAUX	
3.7	Protéger la plaine des Hurtières en y conciliant les usages
Enjeu	<i>Conciliation des usages</i>
Objectif stratégique	<i>8. Accompagner les acteurs locaux dans l'adoption de pratiques vertueuses</i>
Maître d'ouvrage	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;"> <p><i>Conservatoire d'espaces naturels de Savoie</i></p> </div> <div style="text-align: right;">  </div> </div>

OBJECTIFS

Objectif opérationnel : Protéger la plaine des Hurtières face à de fortes pressions par la concertation et la conciliation des usages

Objectif sur 5 ans : conciliation des usages, sensibilisation et mise en place d'aménagements

COHERENCE AVEC LE SRADDET

1.6. « Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières »

- 1.6.3. Protéger les milieux humides
- 1.6.4. Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des lacs
- 1.6.8. Prendre en compte la biodiversité dans les activités de pleine nature
- 1.6.10. Mettre en œuvre des démarches de préservation et de restauration

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTION

Contexte : Depuis quelques décennies, l'étroite vallée de la Maurienne en Savoie cède du terrain : pour les infrastructures, pour la rectification de l'Arc et, plus récemment, pour le passage de l'autoroute A43. L'ensemble de la plaine des Hurtières a été façonné par le cheminement des glaciers, puis par les dépôts de sédiments apportés par l'Arc. L'aménagement de la vallée par les habitants débute avec la mise en place d'une digue le long du cours actuel de l'Arc. A la fin du 19ème siècle, en amont de cette digue, un système de vannes permet d'alimenter en eau et surtout en alluvions la partie Ouest de la plaine des Hurtières, coupée ainsi des crues. Après 1945, la déprise agricole conduit à l'enfrichement et à la fermeture des milieux, jusque-là fauchés et exploités, notamment dans les parties au sol plus grossier. En réponse à cet abandon, en 1975, l'ONF a planté des résineux à des fins d'exploitation, dans la partie nord. Cette forêt est toujours en place aujourd'hui. A la même époque, la Direction Départementale de l'Equipement a ouvert sur le site, une gravière, qui a été étendue jusqu'à 20 ha pour en extraire les matériaux, sables et galets.

En 1995, l'étude d'impact de la construction de l'autoroute A43 a notamment désigné le secteur de la plaine des Hurtières comme devant faire l'objet de mesures compensatoires. Dans le cadre d'opérations de réhabilitation du site, le plan d'eau a donc été modifié avec un adoucissement et un remodelage des berges, et la création d'îles. Une revégétalisation et des plantations d'arbres ont été réalisées sur les abords du plan d'eau et de certaines îles. L'ensemble de ces opérations a été réalisé en tenant compte du patrimoine présent (pelouses à

orchidées, crapauds). Des mares temporaires ont par ailleurs été aménagées. Outre le financement de mesures de gestion d'espaces naturels, la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF), a également choisi de financer un "observatoire environnemental de la basse Maurienne", afin d'obtenir un bilan écologique après 11 ans de mise en service de l'autoroute. En 1996, une première convention relative à la gestion de "l'Ecopole des Hurtières", signée entre la SFTRF, la commune, propriétaire des terrains, l'ONF et le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CEN Savoie) a désigné ce dernier comme "gestionnaire des milieux naturels" au titre des mesures compensatoires. En 2005, le CEN Savoie est devenu animateur du site Natura 2000 qui couvre le secteur de la plaine des Hurtières sur Saint-Alban-d'Hurtières et Saint-Georges-d'Hurtières. Cette animation a été transférée à la Communauté de communes Porte de Maurienne de 2014 à 2022. Par ailleurs la mesure compensatoire a été prolongée par la SFTRF sous forme d'une convention de partenariat. La convention de gestion signée en 1996 a été renouvelée en 2013 pour une durée de 11 ans. Celle-ci reconduit le partenariat entre les structures et indique que la gestion de la zone écologique de la plaine des Hurtières est confiée au CEN Savoie tandis que la zone boisée est confiée à l'ONF.

Nature de l'action :

Le site de la plaine des Hurtières est soumis à de nombreuses pressions et menaces :

- Fréquentation touristique et par les habitants des communes alentours du fait de la présence d'une zone de loisirs contiguë à la zone écologique (plan d'eau « coupé en deux » entre zone écologique et zone de loisirs). La pénétration dans la zone écologique (promeneurs, chiens...) est fréquente et impacte les milieux et espèces présentes ;
- Pression agricole autour de la zone écologique ;
- Des infrastructures déjà présentes (A43...) et en projet (véloroute de la Maurienne, Lyon-Turin) proposant des itinéraires longeant le site des Hurtières ;

Afin de préserver sur le long terme cette zone et au vue des nombreux usagers de ce site, le CEN conduira un schéma de conciliation des usages en lien avec les partenaires locaux afin de définir et d'initier les actions à conduire auprès des différents usagers pour une meilleure prise en compte de la zone écologique par chacun. Ce projet s'appuiera sur le travail d'un stagiaire pour la réalisation d'un premier diagnostic et l'établissement d'une feuille de route. La sensibilisation des usagers passera également par l'utilisation des sciences comportementales telles que les incitations douces (nudge) et communication engageante et dépendra de l'implication des acteurs locaux. Des travaux sont également d'ores et déjà prévus :

- la pose d'une nouvelle ligne d'eau afin de bien délimiter la zone écologique de la zone de loisirs et de pêche sur toute la largeur du plan d'eau
- le démontage de l'observatoire existant ; en effet, cet observatoire n'est malheureusement pas utilisé en tant que tel et est régulièrement squatté avec des déchets autour. Or ce secteur pourrait retrouver un caractère écologique plus fort s'il n'était plus fréquenté.
- La mise en place d'un aménagement permettant de barrer l'accès à la zone écologique (en privilégiant une barrière naturelle par la plantation d'arbres et d'arbustes qui devront être protégés au démarrage par des ganivelles de protection voire des grillages) depuis le parking de stationnement de la zone de loisirs

Milieux concernés : plan d'eau (hauts fonds, herbiers...), mares, pelouses sèches alluviales, fourrés xérophiles

Continuité(s) concernée(s) : Trames « milieux ouverts » et milieux aquatiques

Espèces cibles : crapaud calamite, orchis punaise (notamment)

Actions corrélées : 14.2 – Action en faveur des pollinisateurs (même secteur)

ZONE D'APPLICATION

Localisation : Se 001 : Hurtières / vallée de l'Arc

Communes concernées : commune de Saint-Alban-d'Hurtières

PLANNING PREVISIONNEL

Durée totale estimée : 2024-2026

MOYENS DE REALISATION

Moyens du maître d'ouvrage :

- Suivi de travaux et aménagement : chargé de travaux et gestion de site
- Animation, concertation, conciliation des usages : responsable biodiversité & territoires, chargée de mission communication, animatrice territoriale

Acteur(s) associé(s) ou partenaire(s) technique(s) : commune de Saint-Alban-d'Hurtières, ONF, SFTRF, AAPPMA La Chambre, CC Porte de Maurienne (dont OT), exploitants agricoles, conseil départemental...

COMMUNICATION ET VALORISATION

Un certain nombre de documents pourront être produits pour faciliter l'information et l'appropriation : articles dans les journaux, compte-rendus, diaporamas, publications numériques (facebook, sites internet divers).

L'usage d'outils collaboratifs (pad, cartes mentales, conférences téléphoniques ou visios) pourra faciliter la transmission et le partage d'informations.

Des sorties sur le terrain ou l'intervention ponctuelle (experts, acteurs locaux...) pourront également être mises en oeuvre.

INDICATEURS ET MODALITE DE SUIVI

Indicateur de réalisation :

- Pose ligne d'eau : oui/non
- Démontage observatoire : oui/non
- Aménagement réalisé : oui/non

Indicateur de résultats :

ESTIMATION FINANCIERE

Coût total :

	nb jrs	Budget
Temps de travail - Communication Sensibilisation	25	7527
Temps de travail - Travaux	15	4527
Temps de travail - Animation	10	2542
Sous-traitance communication engageante		3000
Stagiaire		2500
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	50	20 096,00 €
Plaine des Hurtières - Création et pose ligne d'eau		5000
Plaine des Hurtières - Démontage observatoire		4000
Plaine des Hurtières - Aménagement pour limiter accès zone écologique		20000
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT		29 000,00 €
TOTAL BUDGET PREVI	50	49 096,00 €

CALENDRIER BUDGETAIRE

Le calendrier budgétaire porte uniquement sur la partie investissement financée dans le cadre du contrat vert et bleu

	2024	2025	TOTAL (TTC)
Dépenses directes (à l'exclusion des coûts directs de personnel)	9 000 €	20 000 €	TTC
Dépenses directes de personnel (si retenue)			
Forfait dépenses indirectes			
TOTAL (€ HT ou TTC)	<i>9 000 € TTC</i>	<i>20 000 € TTC</i>	<i>29 000 € TTC</i>

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Financier	%	Investissement (montant en € HT ou TTC)	%	Fonctionnement (montant en € HT ou TTC)	TOTAL (€ HT ou TTC)
Région Auvergne Rhône Alpes	80%	<i>23 200 € TTC</i>			
Autofinancement	20%	<i>5 800 € TTC</i>			
TOTAL (€ TTC)	100%	<i>29 000 € TTC</i>			